

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Bimbo Day care Inc.	Numéro de permis 910030	Date d'inspection Le 08 septembre 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire Bimbo		Numéro de téléphone (506) 548-8069	
Adresse 1300 rue St-Joseph Bathurst NB E2A 3R5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	30 sept. 2022	
Commentaires : Deux éducatrices ont un certificat de secourisme expiré. L'inspectrice devra être avisée de la date prévue de la formation.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	16 sept. 2022	
Commentaires : La description des fonctions et des responsabilités est manquante dans plusieurs dossiers présents. Elle doit être ajoutée à tous les dossiers.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	16 sept. 2022	
Commentaires : La déclaration signée est manquante dans plusieurs dossiers d'employés et doit être ajoutés pour tous les employés dont elle est manquante.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.	24(1)(c)(vi)	23 sept. 2022	
Commentaires : Une copie de vérification du Développement social est au nom d'une autre garderie. Le nom de l'établissement indiqué sur la vérification du Développement Social doit être celui de l'employeur présent.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	30 sept. 2022	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : La copie du certificat de secourisme valide et d'un certificat en RCR est expirée pour deux remplaçantes. Elles ne peuvent pas être seules avec des enfants en aucun temps et le certificat ou la preuve de réussite en attente du certificat devra être ajoutée au dossier.			

Commentaires généraux - Le ratio est respecté lors de l'inspection. Discussions avec l'éducateur: - Même si le parc extérieur est la responsabilité de l'école, l'éducateur confirme qu'ils vérifient l'état du parc et la surface protectrice pour assurer la sécurité des enfants. - S'assurer d'avoir les dossiers complets des employés en tout temps dans l'établissement de la halte. Observations: - Les enfants sont allés jouer dehors et ils ont mangé une collation.
--

original signé par
Janel Aubut

Le 15 septembre 2022

 Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

 Date

original signé par
Lisa Cyr

Le 15 septembre 2022

 Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

 Date